Code de déontologie du policier



En ma qualité de policier assermenté, mon premier devoir est de servir la collectivité et protéger la vie et les biens de ses membres contre les menaces susceptibles de les nuire, de leur porter préjudice ou de troubler la paix et l’ordre. Je m’engage à respecter la Constitution et à honorer le droit de tous à la vie, à la liberté, à l’égalité et à la justice. Jamais je ne ferai un usage injustifié de la force. Je respecterai la vie privée des personnes et les communautés que je sers et j’obéirai pleinement aux lois que j’ai juré de faire appliquer.

Je donnerai l’exemple, en ayant présent à l’esprit que mon caractère et ma conduite, en service et en dehors, affectent directement la légitimité du métier de policier. Je ferai preuve de retenue et garderai courageusement mon calme face au danger, au mépris et au ridicule et je veillerai en permanence au bien-être des autres ainsi qu’à mon propre bien-être.

J’agirai toujours avec pondération et mes décisions ne seront jamais influencées par un parti pris ou un gain personnel. Je m’efforcerai de protéger les personnes vulnérables contre tous les dangers. En cas d’échec, je m’efforcerai d’identifier et d’arrêter les délinquants et, de manière professionnelle et appropriée, les tiendrai responsables de leurs actes. Je ne demanderai ni n’accepterai aucun cadeau, pot-de-vin, ou objet de valeur de la part d’une personne ou d’une entité pouvant faire croire à un avantage ou influencer l’exercice de mes fonctions d’agent public.

Je reconnais l’insigne de ma fonction comme un symbole de la confiance du public et je l’accepte comme un mandat public que je dois conserver aussi longtemps que je demeurerai fidèle à l’éthique du service de police. Je ne participerai pas à des actes de corruption, je ne les tolérerai pas, je ne profiterai pas des circonstances pour obtenir un gain personnel, je n'accepterai pas de gratifications et je promets d'intervenir en présence d'actes injustifiables de la part des membres de ma profession. Je coopérerai avec toutes les agences légalement autorisées et leurs représentants dans la quête de justice.

Je sais que je suis seul responsable de mes performances et de mon comportement professionnels et je saisirai toutes les occasions raisonnables d'améliorer mon niveau de connaissances et de compétences.

Visant en permanence à atteindre ces principes, je me consacre à la profession que j’ai choisie… celle de policier.